

# Contrat de saillie - saison 2018



## Galibot d'Enfer SL IAF / IART

L'éleveur

Nom – .....

Adresse – .....

Tel – ..... Email – .....

Réserve pour la saison de monte 2018 et pour la jument

..... N° Sire : .....

Une saillie de l'étalon Galibot d'Enfer SL en (sur l'ensemble du contrat, cocher les cases correspondantes)

IAF

IART

avec un paiement au poulain vivant 2019.

La saillie sera mise en place chez/au

.....

L'éleveur s'engage à régler le Syndicat Linaro, par chèque à l'ordre de celui-ci de :

0 + 495 € TTC (450 € HT) encaissables au poulain vivant 2019

Il s'engage également à régler les frais techniques (+ le transport si IART) directement à

**Dominique Simonin - Haras du Rond Pré - 591 route de Bulgnéville - 88140 SURIAUVILLE  
06 61 11 55 08**

- Le chèque du solde devra obligatoirement être joint au contrat. Dans le cas contraire, la carte de saillie ne sera pas délivrée à l'inséminateur.

- Le contrat accompagné du règlement doit impérativement être envoyé ou remis, signé, à l'éta lonnier mentionné ci-dessus. Tout contrat envoyé directement au Syndicat Linaro ne sera pas pris en compte.

- La déclaration de naissance du poulain 2019 sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h le SL de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde.

- Le SL ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

Fait à ..... Le ..... / ..... / .....

(L'éleveur conserve un exemplaire du contrat tenant lieu de facture, aucun autre duplicata ou facture ne sera délivré)

Signature de L'Eleveur

L'Etalonnier

Jean-Marc Lefèvre  
pour le Syndicat Linaro

Le présent contrat signé par l'éleveur, l'éta lonnier et le Vendeur tient lieu de facture